

JEUNESSE AU PLEIN AIR

CES JOLIES COLONIES DE VACANCES

Chaque année, la confédération d'organisations « Jeunesse au plein air » soutient financièrement le départ d'enfants en colonie. Les familles d'une centaine de jeunes Dijonnais ont été accompagnées l'an dernier.

« **G**âce à ces aides, je peux offrir des vacances à mon enfant », se réjouit Anne-Laure, une maman dijonnaise. Pour la sixième année, son fils Samuel partira l'été prochain en colonie, « tous les ans, il a hâte d'y retourner ». En 2021, une centaine d'enfants dijonnais comme Samuel a reçu une aide pour partir grâce à la Jeunesse au Plein Air (JPA). Cette confédération nationale, regroupant dans le département 35 associations (AROEVEN, Cercle laïque dijonnais, Ligue de l'Enseignement, PEP Attitude 21, etc.), s'est donnée pour mission de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs des enfants et des adolescents. « Nous voulons leur offrir la possibilité de partir en voyage à moindres coûts », explique Arnaud Martin, responsable coordinateur de l'AROEVEN. Bernadette De Almeida, de PEP Attitude 21, explique aussi qu'ils prennent « à cœur d'accompagner les demandeurs dans leurs démarches administratives ». Ainsi, les familles qui le souhaitent doivent constituer un dossier de demande de bourse, dont le montant varie en fonction des critères sociaux. Il est ensuite adressé pour instruction aux associations membres de la JPA. « Il est possible de cumuler plusieurs bourses auprès des associations et des organismes complémentaires, comme la Caf et comme la ville de Dijon qui attribue une aide financière individuelle aux familles », explique Vincent Bonnaire, directeur de la JPA 21.



Les colonies de vacances peuvent être thématiques, autour des sports par exemple.

Apprendre le vivre-ensemble

En 2021, dans le département, 200 aides ont été attribuées, pour un montant total de 60 000 euros. La moitié des bénéficiaires étaient des enfants habitant Dijon. La mère du jeune Samuel l'a trouvé changé quand il est rentré de vacances, « il a développé un esprit de groupe et de solidarité. Il a aussi gagné en autonomie ». En partant en colonie, son fils aime participer à des activités variées et se faire de nouveaux amis. Arnaud Martin de l'AROEVEN confirme : « partir en séjour est un moyen d'émancipation très important pour les enfants, cela leur permet d'apprendre le partage et le vivre ensemble ». Les colonies de vacances, réglementées par l'État, s'articulent toujours autour de projets éducatifs et pédagogiques, en accord avec les valeurs de la République. « Le temps des vacances est primordial, complémentaire au temps de l'école et de la famille. La finalité est de préparer les enfants à la vie citoyenne », résume Vincent Bonnaire. La JPA et la ville soutiennent aussi financièrement le départ des enfants en classes de découverte avec les écoles.

Une aide de la ville

La ville de Dijon attribue une aide aux familles dijonnaises dont les enfants partent en colonie, à hauteur de 3 euros par jour et par enfant de moins de 16 ans. Cette aide est portée à 10 euros par jour et par enfant lorsque la famille bénéficie d'aide aux temps libres de la part de la Caf. Enfin, elle accompagne également à hauteur de 25 % du prix du séjour, les établissements scolaires qui partent en classe de découverte avec un organisme de la JPA.



Plus d'informations sur jpa.asso.fr